

[Texte]

tomorrow morning we can have our steering committee meeting tomorrow afternoon.

In view of the fact that we are starting to consider Bill C-144 today, I will now call Clause 2 and invite the Minister to introduce his officials to this Committee.

Hon. J.J. Greene (Minister of Energy, Mines and Resources): Mr. Chairman, Mr. Davidson on my immediate right, and Dr. Tinney on his right.

The Chairman: Thank you.

Next, gentlemen, I am going to call on the Minister. We are glad that he was able to appear before us today. We welcome you to our hearings. I will now call on the Honourable J.J. Greene for his opening statement.

Mr. Greene: Mr. Chairman and members of the committee, in my opening statement I propose, with your approval, to do what I said I would do in my including speech on Second Reading in the House, namely, to consider the points that were made in the House to answer them when I can, enlarge on them where it is possible to do so, and in this way possibly make your deliberations easier in searching out the strengths and weaknesses of the Bill.

The Canada Water Bill may be considered in two major parts. The first largely concerns joint comprehensive water management. Again, Mr. Chairman, in my respectful submission, this is the key to the Bill. It is not merely a bill to combat pollution; this is one of the aspects of the Bill. Essentially, it is a bill to provide comprehensive water management.

It provides for research, inventories, planning and development, and the institutions to joint the federal programs with the provincial ones.

I need not, I think, defend the efficiency of this comprehensive approach to the planning and development of water resources for which there are many uses, conflicting demands, in which major bodies cross international and provincial boundaries, and on which there is clearly divided jurisdiction.

This is the recognized efficient approach to water management in any area and particularly, of course, in a federal system; namely, this attempt to bridge any shortcomings in the Constitution by virtue of providing the institutions under the Bill. I believe that this part and this attempt to build a bridge in the Constitution where a bridge is required, by virtue of the Canada Water Bill, has received generally wide acceptance in provincial government, publicly and, I think, in the House.

[Interprétation]

main matin nous tiendrons la réunion du Comité directeur dans l'après-midi.

Puisque nous allons commencer l'étude du Bill C-144 et discuter tout d'abord de l'article 2, je demanderais au ministre de bien vouloir nous présenter ses témoins.

M. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, voici M. Davidson à ma droite et M. Tinney à sa droite.

Le président: Merci.

Monsieur le ministre, nous sommes heureux de vous avoir parmi nous aujourd'hui. Je vous cède maintenant la parole.

M. Greene: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je me propose de faire, dans cette déclaration, exactement ce que j'ai dit que je ferais, lors de la deuxième lecture du bill en Chambre. Je vais donc reprendre les arguments qui ont été soulevés à ce moment-là en Chambre et y répondre lorsque ce sera possible au meilleur de ma connaissance. J'espère ainsi vous faciliter la recherche des points forts et des points faibles du projet de loi. Le Bill sur les ressources hydrographiques du Canada se divise en deux parties principales.

La première concerne surtout les programmes conjoints de gestion intégrale des ressources hydrographiques. Permettez-moi de souligner, monsieur le président, que la clé du projet de loi se trouve là.

En effet ce projet de loi n'a pas été conçu dans le but de combattre la pollution, ce n'est là qu'un de ses aspects, mais plutôt dans le but de gérer intégralement les ressources hydrographiques du Canada.

Les dispositions prévues dans ce Bill portent sur la recherche, les inventaires, la planification et le développement des ressources chargés de faire le lien entre les programmes fédéraux et provinciaux.

Il n'est pas nécessaire, je crois, d'insister sur l'efficacité d'une planification et d'un développement intégral de nos ressources hydrographiques qui font actuellement l'objet d'applications multiples et de nombreux conflits et où d'importantes masses d'eau bien souvent traversent des frontières internationales et provinciales et font l'objet d'intérêts clairement partagés.

Voilà comment on entrevoit dans le projet de loi une gestion efficace des ressources hydrographiques dans n'importe quel secteur et tout particulièrement dans un système fédéral. Le bill tente notamment de pallier aux lacunes de la Constitution en créant les organismes nécessaires.

Je pense que cet effort pour combler les lacunes de la Constitution, là où c'est nécessaire, au moyen de ce Bill a été fort bien accueilli par les gouvernements provinciaux, par le public en général et par la Chambre des communes.